

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

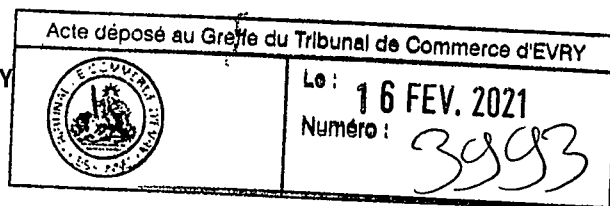
Numéro de gestion : 2018 B 04781 Numéro SIREN : 824 391 916 Nom ou dénomination : 3D IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2021 sous le numéro de dépôt 3993

3D IMMOBILIER

Société par action simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue de l'Abbaye
91 800 BRUNOY

N°824 391 916 RCS d'EVRY



Certifié Conformément
à la loi
PHILIA AVOCATS
Sarah MINCEL
Avocat au Barreau de Paris
29 Avenue Georges Mandel 75016 PARIS
01 87 39 09 89
s.mincele@philia-avocats.com

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU «25 janvier 2021 »

Le « 25 janvier 2021 », à « 11 Heures »,

La société NUTTENS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 711 000 euros ayant son siège social 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 843 627 092.

Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens.

En présence du Président.

En présence du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Nuttens, Président de la Société, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Changement de Présidence
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Modification de l'article 2 des statuts : Objet

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

3D IMMOBILIER

En conséquence, il donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 37 638,93 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau » s'élève à 71 487,21 euros,
- Les capitaux propres sont de 82 487,21 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Vincent Nuttens de son mandat de Président à effet ce jour, et décide de nommer en qualité de Président : La société NUTTENS, société par actions simplifiée, 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, RCS CRETEIL 843 627 092.

La société NUTTENS sera représentée par son Président.

Elle est désignée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la quatrième décision, l'associé unique décide de fixer la rémunération de la société NUTTENS en tant que Président, à la somme annuelle de 2 250 € HT.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

Article 2 – Objet

La société a pour objet :

- *L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.*

3D IMMOBILIER

- Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
- Et, généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, ainsi que toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

L'associé unique, la société NUTTENS
Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens

3D IMMOBILIER
2, rue de l'Abbaye - 91800 Brunoy Fr
SIRET 624 391 916 00015 - FR 31

Signature numérique de
NUTTENS
Date: 2021.01.25 19:38:34
+01'00'

lc 25/01/2022
NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 843 627 092 00011 - FR 65

Le nouveau Président, la société NUTTENS¹
Représentée par son Président, Monsieur Vincent Nuttens

3D IMMOBILIER
2, rue de l'Abbaye - 91800 Brunoy Fr
SIRET 624 391 916 00015 - FR 31

Signature numérique de
NUTTENS
Date: 2021.01.25 19:38:55
+01'00'

lc 25/01/2022
NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 843 627 092 00011 - FR 65

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président ».

3D IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 2 rue de l'Abbaye – 91800 Brunoy

RCS : EVRY 824 391 916

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris
91 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850 euros – RCS Paris B 789 994 514 – Siret 789 994 514 00030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société 3D Immobilier,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D Immobilier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 08 janvier 2021

Le commissaire aux comptes

IMPULSA Audit
(Anciennement Groupe SR Conseil
Paris)

Membre de la compagnie régionale
de Paris



Grégoire Proust

3D IMMOBILIER

DESIGNATION DE LA SOCIETE

3D IMMOBILIER SAS

SAS au Capital de 10.000€

Siège Social :

2, Rue de l'Abbaye

91800 - BRUNOY - France

R.C.S EVRY 824 391 916

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 01/01/2019 au 31/12/2019

L'exercice a une période de 12 mois du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

ANNEXES 1 à 9

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 sont caractérisés par des valeurs suivantes :

TOTAL DU BILAN	409.486 €
TOTAL DES CHARGES	37.423 €
TOTAL DES PRODUITS	86.990 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	37.639 €

FAITS CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique particulier à signaler

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes comptables 206-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en euros

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les coûts sont évalués suivant la méthode du premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ils tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

ANNEXE 5 - ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau joint

ANNEXE 6 - PASSIF

Voir tableau joint

ANNEXE 7 - COMPTE DE RESULTATS

Voir tableau joint

ANNEXE 8 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 9 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Voir tableau joint

ANNEXE 10 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DES EXERCICES PRECEDENTS

Pas de Distribution de Dividendes Résultats en report à nouveau

REPORT A NOUVEAU au 31/12/2019

33.848,28€

ANNEXE 12 - ETAT DES CREANCES

Voir tableau joint

ANNEXE 13 - DETTES

Voir tableau joint

ANNEXES 13 -14 - 15 - 16 - 17 - SANS OBJET

REMARQUES IMPORTANTES

Activité de l'exercice en cours :

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance de la pandémie liée au COVID-19 et la déclaration de l'état d'urgence avec effet au 12 mars 2020 pourrait avoir des incidences sur l'activité de notre société dont on ne connaît pas encore toute l'étendue et toutes les répercussions à ce jour.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le confinement et la crise du COVID 19 aura des répercussions probables sur le chiffre d'affaire de 2020 en particulier sur le paiement des loyers.

M.MARLASCA Emilio
Comptabilité

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETAT FINANCIER

BILAN ACTIF		ANNEE 2019		
	Brut	Amortissements Déprecations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Corporelles	390 000 €	32 630 €	357 370 €	369 443 €
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	390 000 €	32 630 €	357 370 €	369 443 €
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et Comptes rattachés	7 064 €	- €	7 064 €	6 242 €
Autres Créances	- €	- €	- €	212 €
Divers				
Disponibilités	43 733 €	- €	43 733 €	31 622 €
Charges Constatées d'avance	1 320 €	- €	1 320 €	11 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	52 117 €	- €	52 117 €	38 087 €
TOTAL GENERAL	442 117 €	32 630 €	409 486 €	407 529 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS		
BILAN PASSIF	ANNEE 2019	
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000 €	10 000 €
Réserve Légale	1 000 €	- €
Résultat de l'exercice	37 639 €	34 638 €
Report à Nouveau	33 848 €	211 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	82 487 €	44 638 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	- €	- €
TOTAL	- €	- €
DETTES		
Emprunts et Dettes Diverses	305 343 €	353 391 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 333 €	2 504 €
Dettes Fiscales et Sociales	13 324 €	6 786 €
Autres Dettes	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL	326 999 €	362 682 €
TOTAL GENERAL	409 486 €	407 530 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT		ANNEE 2019	
		AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises		86 990 €	75 326 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		86 990 €	75 326 €
Transfert de Charges d'Exploitation		- €	1 183 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION I		86 990 €	76 509 €
Autres Achats et charges externes		23 830 €	5 050 €
Impots Taxes et versements assimilés		1 520 €	26 726 €
Dotations aux amortissements et dépréciations		12 073 €	12 073 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION II		37 423 €	33 749 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		49 567 €	42 760 €
Produits Financiers		- €	4 €
Produits exceptionnels		- €	4 006 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		49 567 €	38 758 €
Produits Exceptionnels		- €	2 479 €
Charges Financières		3 574 €	- €
Charges exceptionnelles		600 €	8 €
Impots sur Benefices		7 754 €	6 591 €
resultat net		37 639 €	34 638 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS

ACTIF IMMOBILISE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

ANNEE 2019

	Au Début D'exercice	Augmentation	VirementS Interne	Diminution	En Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrain	78 000 €	- €	- €	- €	78 000 €
Constructions	312 000 €	- €	- €	- €	312 000 €
Installations Generales Agencements	- €	- €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations Corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	390 000 €	- €	- €	- €	390 000 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	390 000 €	- €	- €	- €	390 000 €
Prêts et autre immobilisations financieres	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	- €	- €	- €
ACTIF IMMOBILISE	390 000 €	- €	- €	- €	390 000 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

ANNEE 2019

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virement interne	Diminution	En Fin d'exercice
Constructions	20 557 €	12 073 €	- €	- €	32 630 €
Terrains	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 557 €	12 073 €	- €	- €	32 630 €
AMORTISSEMENTS TOTAL DES IMMOBILISATIONS	20 557 €	12 073 €	- €	- €	32 630 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**ACTIF IMMOBILISE ETAT DES CREANCES****ANNEE 2019**

	MONTANT	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Creances clients et comptes rattachés	7 064 €	7 064 €	- €
Autres Creances	- €	- €	- €
Charges constatées d'avance	1 320 €	1 320 €	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	8 384 €	8 384 €	
TOTAL DES CREANCES	8 384 €	8 384 €	

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**ETAT DES DETTES****ANNEE 2019**

	MONTANT	Echeances à	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An	Plus 5 ans
Emprunts Auprès Etablissements de Credit	305 343 €	38 166 €	252 177 €	95 050 €
Dettes Diverses	8 333 €	8 333 €	- €	- €
Dettes Fiscales et sociales	4 659 €	4 659 €	- €	- €
Autres dettes	8 665 €	8 665 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
PCA	- €	- €	- €	- €
TOTAL	326 999 €	59 823 €	252 177 €	95 050 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS	
CHARGES A PAYER DETAIL	ANNEE 2019
	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	4 863 €
TOTAL CHARGES A PAYER	4 863 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS				
PROVISIONS	ANNEE 2019			
	Dotations Exercice	Reprises exercice Utilisée	Reprises exercice non utilisé	Provisions fin exercice

NEANT

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS			
CHARGES CONSTATEES AVANCE		ANNEE 2019	
	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.

NEANT

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****ANNEE 2019**

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.

NEANT

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS	
PRODUITS A RECEVOIR	ANNEE 2019
	Montant

NEANT